

pour la réhabilitation
et la mise en valeur
de l'Étang de Berre
au profit de tous



Avril 2003

L'ÉTANG NOUVEAU

Étang de Berre :

Défendre l'environnement

c'est défendre la qualité de notre vie et notre santé

samedi 31 mai 14 h

manifestation à Marseille avec ÉCOFORUM

ZAC des Roselières

Coup d'arrêt aux tentatives de bétonnage du littoral

Forum Durance

Réunions associatives : Mallemort le 21 sept. 2002

Oraison le 23 nov. ; Remollons le 8 fév. 2003

Incinération

Nous n'en voulons pas, ni ici, ni ailleurs !

Écoalerte

Action des jeunes pour l'Étang
le 26 janvier à Martigues Ferrières

Sortie en Durance

Le dimanche 11 mai à Mallemort : les clés de la
réhabilitation à portée de quelques mois !

Assemblée Générale

Le vendredi 13 juin à partir de 17 h

+ Soirée festive (15 euros) Espace Piel à Cornillon

Étang de Thau, un modèle

Le 22 juin, visite d'un étang vivant,
comme le redeviendra l'Étang de Berre.

La vocation industrielle exclusive de l'étang de Berre, voulue et organisée par le Parlement et les gouvernements d'après la seconde guerre mondiale, a dépossédé ses riverains et usagers, le peuple français, d'un environnement de qualité exceptionnelle et d'un potentiel de plusieurs milliers d'emplois.

Initiative associative, le mouvement d'opposition à la logique de sa dégradation et l'exigence de sa réhabilitation se sont exprimés à partir de 1988-89. Un plan gouvernemental de reconquête de la « Mer Intérieure » a été défini en 1993. Mais, après un début prometteur, sa mise en œuvre s'est enlisée dans le marais politique ; par ses dernières déclarations, madame Bachelot vient d'y rejoindre les immobilistes locaux (page 4).

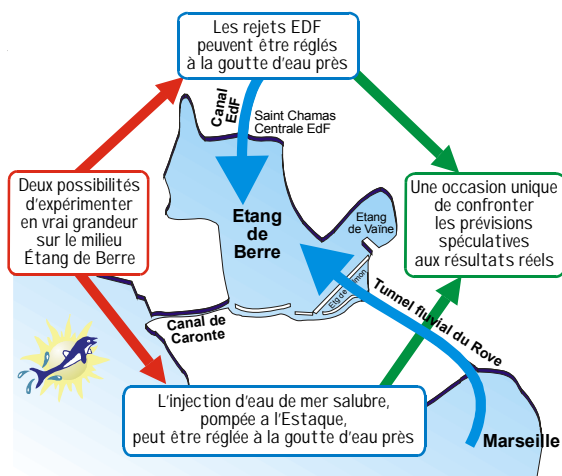
Cependant, des éléments nouveaux sont apparus :

- la justice française rejoint la justice européenne pour condamner le sort fait à l'étang de Berre et pour réaffirmer la nécessité de prendre des mesures de réhabilitation ;
- la « Mission Interministérielle de Réflexion sur la Durance » a rendu son rapport dans lequel des propositions concrètes sont avancées qui permettraient d'aller dans le sens de cette réhabilitation.

La relance immédiate de la nécessaire reconquête est donc possible, à condition que les citoyens y mettent leur grain de sel. Ce grain de sel démocratique dont l'usage leur est dénié par les élus et qui a tellement manqué depuis l'impulsion initiale.

Les propositions de L'Étang Nouveau pour réduire puis annuler les rejets EDF et permettre ainsi la reprise de la vie marine intense de l'étang sont développées en pages 2 et 3 du présent bulletin. Nous vous invitons à les soutenir en participant à nos manifestations, en signant la pétition jointe, en adhérant à notre association « pour la réhabilitation de l'étang de Berre et sa mise en valeur au profit de tous ».

la Mer Intérieure est à portée de nos initiatives citoyennes



Deux mesures primordiales pour l'Étang

Antennes locales	Istres	Chantal Carayon • 0442560412
	Marignane	Gilbert Bonnaure • 0490584337
	Martigues	Hubert Jaussaud • 0610503785
	Miramas	Mireille Quintavalla • 0442099043
	St Chamas	Claude Magnan • 0490507216
	St Mitre les Remparts ..	Jeanine Blanc • 0442491601

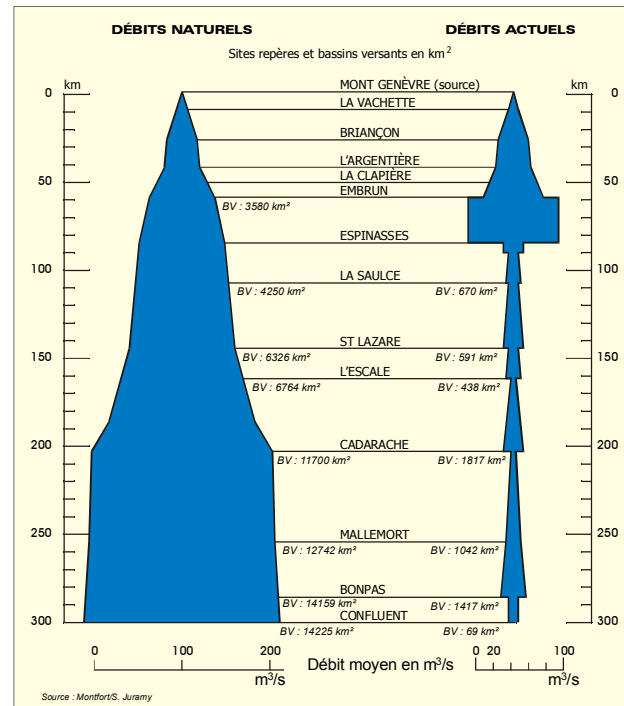
Pour rétablir les équilibres et les potentiels perturbés ou détruits par l'aménagement Durance-Verdon, L'eau du bassin versant de la Durance doit retrouver son cours naturel.

Le barrage de Serre-Ponçon est l'ouvrage initial de l'aménagement hydroélectrique Durance-Verdon. À partir de ce barrage, l'eau de la Durance et de ses affluents est canalisée, hors du lit mineur, dans 12 biefs successifs terminés par autant de centrales (schéma). Sa canalisation hors de son cours naturel est parachevée par son déversement, dans l'étang de Berre.

Les diagrammes ci-contre laissent deviner les conséquences de cet aménagement contre nature. Conséquences, environnementales, et donc économiques, sociales et culturelles évidentes, énormes, insupportables.

- Recevant chaque année 3,6 milliards de m³ d'eau douce chargée de limons, l'étang de Berre est plongé dans un coma profond ;
- la Durance, asséchée, sectionnée, est réduite à l'état de ruisseau insalubre, plus dangereuse que ja-

- mais quand surviennent les crues ;
- les nappes phréatiques qui lui sont associées, ressources capitales d'eau, baissent dangereusement ;
- privé d'eau et susceptible d'en recevoir brutalement par « lâchers », le lit de la rivière est interdit aux loisirs ;
- privé de matériaux solides, le Rhône, lui-même aménagé, ne peut plus maintenir son delta, la Camargue, qui recule devant la mer ;
- l'eau d'arrosage des plaines agricoles a perdu ses limons organiques fertilisants, les engrais chimiques les remplacent.



Il est urgent de mettre un terme à cette situation, sous peine de voir ses conséquences s'aggraver encore et compromettre l'avenir : l'eau du bassin versant de la Durance doit retrouver son cours naturel. C'est possible sans démanteler la chaîne hydroélectrique et même en l'améliorant. Nous proposons pour cela de procéder en deux temps.

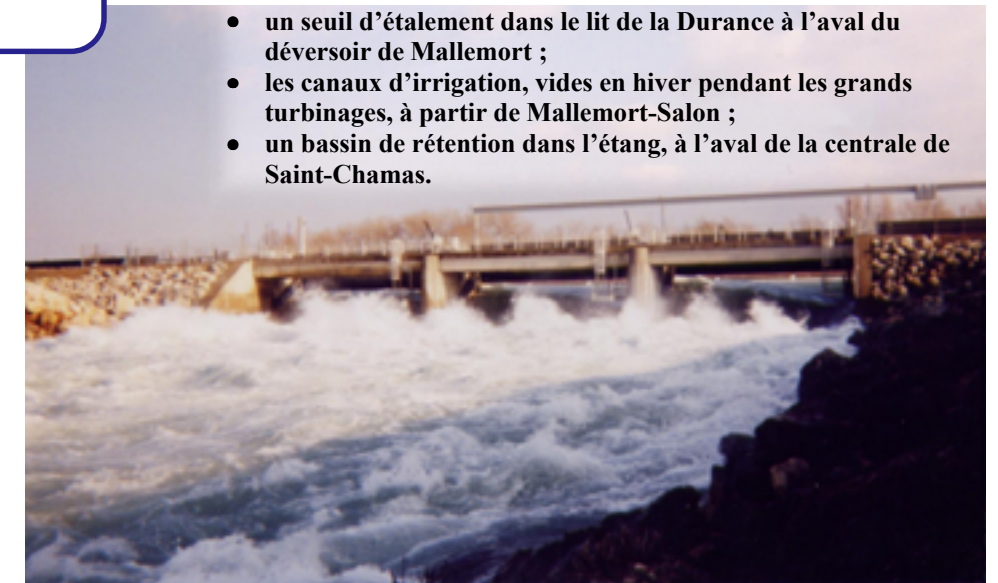
Immédiatement

Réduction de 2/3 des rejets EDF dans l'étang, par restitution à la Durance, avec étalement.

On recrée ainsi les conditions imposées par la sécheresse de 1989-90 et on en retrouve les effets bénéfiques pour l'étang.

Cette réduction-restitution est obtenue :

- en augmentant le débit réservé à la Durance des 4 m³/s actuels, à 15 m³/s, depuis Serre-Ponçon ;
- en restituant au lit de la rivière, à partir de Mallemort, le complément des 2,4 milliards de m³ qui ne sont plus déversés dans l'étang, avec étalement dans le temps et dans l'espace.



Le déversoir de Mallemort quand il évacue l'eau du canal usinier vers le lit inférieur de la Durance.

Ouvrages de réduction-restitution immédiate avec étalement :

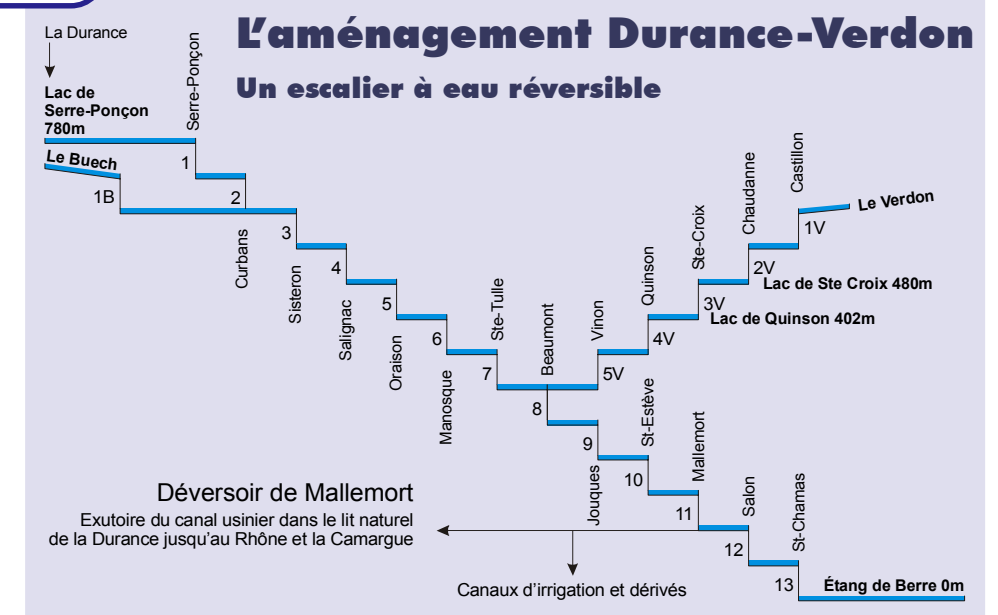
- un seuil d'étalement dans le lit de la Durance à l'aval du déversoir de Mallemort ;
- les canaux d'irrigation, vides en hiver pendant les grands turbinages, à partir de Mallemort-Salon ;
- un bassin de rétention dans l'étang, à l'aval de la centrale de Saint-Chamas.

À terme

La chaîne hydroélectrique Durance fonctionne en « STEP » L'eau de la Durance retrouve son cours naturel.

L'ajustement de l'offre à la demande d'électricité pose à EDF un problème quasi insoluble. La demande varie dans une même journée entre « heures de pointe » et « heures creuses » et, dans le cours de l'année, au gré des saisons. D'où les gaspillages massifs d'électricité pendant les heures creuses. La seule solution pour les éviter est celle que EDF appelle les « STEP » (encadré ci-contre) Le volume d'eau qui va et vient du bassin supérieur au bassin inférieur est à peu près constant. Cette « astuce » est actuellement déjà en œuvre entre le lac de Sainte-Croix (amont) et celui de Quinson (aval), sur le Verdon.

Nous proposons de faire fonctionner la chaîne Durance en « STEP » : bassin amont Serre-Ponçon ; bassin aval, dans l'étang de Berre. Elle devient ainsi un outil majeur pour ajuster l'offre à la demande et ouvre totalement le champ d'exploitation des énergies renouvelables ; l'eau du bassin versant de la Durance retrouve enfin son cours naturel et libère un nouveau potentiel hydroélectrique dans le lit de la rivière.



La « STEP » Durance implique :

- la construction d'un bassin de rétention dans l'étang de Berre (déjà à réaliser pour l'immédiat) ;
- l'équipement des centrales de la chaîne Durance pour remonter l'eau en heures creuses.

1 siphon phon phon...

Siphon ou canal de dérivation aval de Saint-Chamas : prohibitif et nuisible, une impasse !

Dès le début des actions pour la réhabilitation de l'étang de Berre, en 1992, EDF a évalué le coût d'une dérivation des rejets de sa centrale de Saint-Chamas vers le Rhône ou la mer. Plusieurs milliards de francs... Prohibitif : ce projet a donc été écarté.

Mais quelques élus locaux ont vu dans la proposition de l'infaisable, le moyen du statu quo et de la sauvegarde des intérêts de leur maison-mère EDF. Ils ont donc continué de le préconiser. Leur persévérance a payé : à partir de 1997, tous les élus locaux ont soutenu la proposition du siphon ou du canal de dérivation, mettant au placard tous les réfractaires associatifs, et avec eux la reconquête de la mer intérieure. Le GIPREB qui les regroupe a emboîté le pas... de l'immobilisme, en lançant de nouvelles études sur ces vieux projets, qualifiés de « peu réalistes » par la mission interministérielle (voir p.4). Nouveaux gaspillages de fonds publics qui concluent sur les mêmes coûts prohibitifs que les études du début. La Reconquête est verrouillée.

Au coût prohibitif (sous-estimé) – 0,6 à 1,5 milliards d'euros HT - ajoutons l'impact désastreux de l'ouvrage, la pérennisation de l'aménagement Durance-Verdon et ses séquelles rédhibitoires sur la rivière, les nappes phréatiques, la Crau, la Camargue. Prohibitif et nuisible, une impasse dangereuse !

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE STEP

L'ASTUCE DES STEP

UNE STEP est une station de transfert d'énergie par pompage. Son principe repose sur une DOUBLE RETENUE D'EAU : l'eau du bassin supérieur est turbinée aux heures de très forte consommation, puis recueillie dans une retenue aval. Aux heures de faible consommation (quand l'électricité est la moins chère), l'eau est pompée et remontée dans la retenue amont.

LE STOCK D'ÉNERGIE POTENTIELLE EST AINSI RECONSTITUÉ INDÉFINIMENT.

Document EDF



Du nouveau

Des éléments juridiques et techniques, incontournables.

La Coordination des Pêcheurs de notre ami Daniel Campiano, hélas disparu, a introduit une action juridique auprès de l'Europe et une autre auprès des tribunaux français, pour obtenir réparation du préjudice causé par EDF dont les rejets ont stérilisé l'étang.

La Commission Européenne a mis la France en accusation devant la Cour Européenne de Justice « pour ne pas avoir pris les mesures appropriées pour prévenir et combattre la pollution massive de l'étang de Berre par la centrale de Saint-Chamas », en violation de la Convention de Barcelone et du Protocole d'Athènes dont la France est signataire. La justice française reconnaît le dol dénoncé par la Coordination et déclare la justice européenne habilitée à juger ce cas. **Le gouvernement français est sur la sellette.**

Une « Mission Interministérielle de Réflexion sur la Durancé » a été mandatée par le gouvernement Jospin, en 2001, pour faire le bilan des problèmes liés à la gestion de l'eau de la Durancé, dont l'étang de Berre. Cette Mission, que nous avons rencontrée en février 2002, a rendu son rapport. Elle y confirme la nécessité de reconquérir la Mer Intérieure, objectif qu'elle précise en fixant pour référence l'étang des années 1920-1930. Elle propose pour l'atteindre de réduire la variabilité et la quantité des rejets EDF. **Ce rapport constructif ne peut pas être ignoré par le gouvernement et le GIPREB. Il apporte de l'eau à notre moulin.**

Démocratie

Ouverture d'un Débat Public pour la réhabilitation de l'Étang de Berre et sa mise en valeur au profit de tous

Les élus de l'étang ont exclu du GIPREB les associations, dont L'Étang Nouveau, qui ne sont pas d'accord avec leur « projet » de siphon ou canal de dérivation (p2). Ils font éclater l'entité forte « Étang de Berre golfe de Fos » en cinq communautés urbaines : dispersion nuisible au règlement des problèmes spécifiques, majeurs de cette région industrielle. Déjà, l'industrie ne fournit plus les emplois nécessaires aux populations actuelles qu'elle a pourtant largement contribué à faire venir dans la région.

Un nouveau mode de développement s'impose, basé sur la réhabilitation de l'environnement et des potentiels qui lui sont attachés. Ainsi par exemple la réhabilitation de

l'étang de Berre c'est tout à la fois :

- le rétablissement d'un milieu marin qui contribue à renforcer le potentiel halieutique de la Méditerranée ;
- l'ouverture d'un espace exceptionnel de loisirs nautiques avec quelques possibilités évidentes d'emploi ;
- la restauration d'un lieu de pêche et d'aquaculture porteur de plusieurs milliers d'emplois !

C'est du moins le point de vue de notre association justement créée en 1988 « pour la réhabilitation de l'étang de Berre et sa mise en valeur au profit de tous ». Et, bien évidemment, ce point de vue se discute. Comment pourrait-on mettre à jour les besoins, trouver les moyens de les satisfaire, sans débat public ?

Y a-t-il un seul pays où les pratiques antidémocratiques, l'autoritarisme, aient jamais conduit à un développement durable ?

Madame Bachelot

Des études, encore des études...

Lors de la séance de l'Assemblée Nationale du 6/11/02, le député de la 12^{ème} circonscription (Est étang de Berre), a interpellé la ministre sur l'étang de Berre et le golfe de Fos. Madame Bachelot lui a répondu que, sur cette « problématique exemplaire de développement durable », des « mesures fortes » et une « large concertation » seraient lancées début 2003.

Le 18 février dernier elle recevait une délégation d'élus locaux pour leur apprendre que : elle écrit aux industriels... ; elle cherche le financement pour le pompage d'eau de mer salubre à travers l'éboulement du tunnel du Rove ; elle attend pour fin 2003 la conclusion des études en cours

sur le problème majeur des rejets EDF. Quant à la « large concertation » elle ne l'a même pas évoquée. Bref la ministre ne fait rien sinon perpétuer la vieille méthode des études dilatoires. Et l'étang reste en l'état !

Incinération

Après Entressen, Marseille a le projet d'un incinérateur géant pour ses ordures ménagères (800 à 1500 tonnes/jour !) sur le Cavaou, plage de Fos.

Les populations de l'ouest de l'étang de Berre avec les associations et les élus locaux s'insurgent contre ce projet nuisible à la santé publique et exigent le tri sélectif à la source et le recyclage des ordures ménagères.

ZAC des Roselières

La commune de Châteauneuf-lès-Martigues avait le projet d'une ZAC sur 36 ha au lieu-dit «Les Roselières» en bordure de l'étang.

Le tribunal administratif, saisi par l'Étang Nouveau, a annulé ce projet en application, notamment, de la loi littoral.

Internet

Les informations contenues dans ce bulletin sont développées beaucoup plus largement sur notre site internet où vous trouverez également nos positions et les actions engagées sur les problèmes environnementaux de la région.

<http://www.letangnouveau.org>

Le 26 janvier, les jeunes d'«Écoalerte» et l'Étang Nouveau sont venus, sur la plage martégale de Ferrières, dénoncer l'incurie des pouvoirs publics qui laissent l'Étang de Berre se dégrader un peu plus chaque jour.



Adhésion Vous voulez participer à l'action pour la réhabilitation et la mise en valeur de l'Étang de Berre au profit de tous

Envoyez vos coordonnées et votre cotisation (5 ou 15 euros selon vos possibilités) à :

L'Étang Nouveau BP 20 13920 St Mitre les Remparts • CCP 3315 11 C Marseille